



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_36-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

N° 20231130-36

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 novembre 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 30 novembre 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Ludovic COMBE, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s en exercice :

57

Conseiller.e.s présent.e.s :

44

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

Conseiller.e.s représenté.e.s :

7

Total votants :

51

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard LORTON à Ludovic COMBE
Ghislaine DUBIEN, à Jany BROUSSE
Pépita RODRIGUEZ à Alexandra VIRLOGEUX
André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Isabelle FUREGON à Davis DEROSSIS
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier STÜRMA, Philippe BARRAU ; Olivier CHAMBON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**MODIFICATION DU TARIF DES CONTROLES POUR LES IMMEUBLES EN
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-14, R.2221-1 à R. 2221-17 et R. 2221-63 à R.2221-94, R.2224-19 et suivants ;

Vu la délibération n°20181108-27 en date du 8 novembre 2018 portant création et adoption des statuts de la Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) Thiers Dore et Montagne ;

AR Prefecture

063-200070712-20231130-20231130_36-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

Vu la délibération n°20200917-19 en date du 17 septembre 2020 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;
Vu la délibération n°20211130-34 en date du 30 novembre 2021 approuvant les statuts modifiés de la Régie SPANC Thiers Dore et Montagne ;
Vu la délibération n°20181220-36 en date du 20 décembre 2018 portant sur les tarifs des prestations du SPANC ;
Vu la délibération n°20220920-19 en date du 20 septembre 2022 portant sur la modification des tarifs des prestations du SPANC ;
Vu l'avis du Conseil d'exploitation réuni le 9 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs du SPANC ;

Considérant qu'il convient, conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, de fixer les redevances applicables aux missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif de la Communauté de commune Thiers Dore et Montagne ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** comme suit la grille tarifaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

Prestation	Tarif
Contrôle de la conception d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter	170 €
Contrôle de l'exécution des travaux d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou réhabilitée	170 €
Diagnostic initial d'une installation d'assainissement non collectif existante	15 € par an
Contrôle de vérification de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation existante	15 € par an
Contrôle d'une installation en cas de vente immobilière	250 €
Contre-visite (suite à un contrôle de l'existant ou à un contrôle de l'exécution des travaux)	20 €
Frais de déplacement sans intervention	50 €

TOTAL VOTANTS : 51

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51

Abstentions :

Conseillers présents : 44

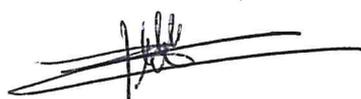
Pour : 51

Représentés : 7

Contre :

Non-participation :

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

